

*sole labor* (son travail s'exécute sous le soleil). Exergue: *Collegium X virorum lugdunensium commerciis regendis* 1705 (Collège des dix directeurs de Lyon préposés aux intérêts du commerce).

C'est la première fois que paraît le millésime qu'il avait été question de mettre sur le jeton de 1704.

Le coin de ce revers existe à la Monnaie de Paris où nous nous en sommes procuré une frappe.

Une délibération du 6 février 1709 porte : « Mandement de la somme de mille six cent soixante treize livres huit sous pour M. Delaunay, pour la valeur des jetons d'argent qu'il a faits et fournis à ladite Chambre pendant l'année 1705 à la forme du règlement. » — Ce mandement fut probablement fait à l'avance pour être envoyé à Paris, car ce jeton éprouva aussi du retard dans sa confection, puisque le 23 mars 1706 nous lisons : « Nous vous prions de nous marquer s'il y a quelque difficulté dans la fabrication de nos jetons de l'année dernière ; il est fâcheux que nous soyons tous les ans en arrière sur cet article, surtout quand on a le loisir d'y faire travailler à bonne heure. »

On ne reçut douze cents jetons que le 9 avril, et on les trouva en fort bon état. « Si, dit M. Anisson le 29 du même mois, le dessin et le sujet des jetons que vous avez reçus sont de votre goût et qu'il n'en faille point graver de nouveaux pour l'année prochaine, vos ordres seront exécutés en quinze jours dès que vous me chargerez d'en faire monnoyer pour votre distribution. »

Quant au jeton de 1706 que nous avons déjà reproduit sous le n° 2, voici ce que nous avons recueilli à son sujet, en date du 16 octobre. « Comme nous approchons